

Les subsides

Il faut procéder comme le Sénat à l'égard du ministère des Travaux publics il y a cinq ou six ans et donner à un comité le mandat d'étudier un ministère et son plan quinquennal. Ainsi, le principe de la responsabilité serait véritablement respecté. Les ministères—et j'englobe là-dedans les hauts fonctionnaires—seraient obligés de rendre compte de leurs actes aux parlementaires. Ces derniers pourraient dire: «Au lieu de la politique actuelle, nous croyons que vous devriez plutôt appliquer celle-là». Les rapports de ces travaux seraient lus par les membres du gouvernement. Il seraient examinés par la population et on les prendrait au sérieux. Les rapports que nous avons maintenant ne valent pas grand-chose en ce qui concerne les prévisions budgétaires, à moins qu'il n'y ait une révolte du côté du gouvernement et que cinq ou six députés du gouvernement décident de renverser celui-ci. Toutefois, cela ne serait pas très brillant, à moins que nous ne tenions à avoir des élections.

Nous n'avons pas à l'heure actuelle un contrôle véritable de la responsabilité gouvernementale envers le Parlement. Si je devais voter contre mon gouvernement et risquer ainsi des élections, j'agirais de façon plutôt irresponsable. Il serait irresponsable pour tout groupe de députés de décider en privé que nous devrions tenir des élections à tel ou tel moment.

La troisième partie de mon allocution se rattache quelque peu à la deuxième en ce qui concerne les prévisions budgétaires. Je crois que nous devrions faire à peu près la même chose en matière législative. Je pense que notre système parlementaire est valable, comparé au système américain, en ce que la majorité, à savoir le gouvernement, propose le calendrier législatif et les principes à suivre. Toutefois, quand cela a été fait et que toute la Chambre des communes a voté sur une résolution—qui pourrait être longue de dix pages—pourquoi ne pas laisser à un comité parlementaire le soin de rédiger la loi en question? Pourquoi ne pas lui accorder le temps voulu et recruter le personnel chargé de rédiger le projet de loi? J'y ai réfléchi un peu. Je ne suis ni avocat ni légiste, mais je ne comprends pas pourquoi un fonctionnaire du ministère de la Justice ou du Conseil privé peut rédiger un projet de loi, tandis qu'un citoyen ordinaire ne le peut pas. Si on agissait ainsi, les députés se sentiraient responsables du projet de loi. S'il y avait un litige et que quelqu'un soulevât une objection, ce serait à propos d'une question de principe et non d'un détail insignifiant et de pure forme. De fait, le gouvernement n'aurait plus besoin d'autant de fonctionnaires que maintenant pour rédiger les lois. Des Canadiens pourraient probablement se spécialiser dans la rédaction des lois et collaborer avec les députés ou les comités parlementaires.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Il y aurait une foule d'avocats sans travail.

M. Breau: Dans la quatrième partie de mon discours, je voudrais parler de l'élaboration des principes. Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Smith), le député de Rosemont et quelques autres, notamment le député de Nepean-Carleton (M. Baker) ont parlé des groupes de travail parlementaires. Il me semble paradoxal que la législature actuelle, où nous sommes portés à nous croire en pleine crise, à croire que notre institution parlementaire est en train de se désagréger, qu'en fait la session en cours ait été témoin d'une importante réforme parlementaire. J'ai été membre de deux groupes de travail parlementaires—et ce n'est pas uniquement

pour cette raison que j'en parle—mais la mise sur pied de ces groupes de travail parlementaires a démontré une transformation, un grand changement d'attitude. Il ne s'agit pas d'une grande réforme sur le plan structural mais d'un changement d'attitude très important. Je sais que le député de Nepean-Carleton en est fier, car il faisait partie du gouvernement, de l'ancien, qui, en un sens, en a semé l'idée. Lorsque le premier ministre (M. Trudeau) a formé le gouvernement actuel, cette idée lui a plu: il y a vu un excellent moyen de faire participer les députés au processus parlementaire. La législature actuelle a donc été témoin de cette importante réforme. Jamais jusqu'ici les députés n'ont été mêlés d'aussi près et aussi efficacement à l'élaboration des politiques. Il ne s'agit pas, à proprement parler, d'imputabilité, d'examen de la législation ou des crédits, mais en ce qui concerne la formulation des politiques, cela, à mon avis, constitue une grande réforme. La plupart des rapports, sinon tous, sont unanimes. Les députés des différents partis ont réussi à formuler ensemble un énoncé de politique cohérent. C'est une réforme très importante, rendue possible grâce à l'attitude des différents députés. Tout d'abord, c'est le gouvernement qui a choisi le sujet et il était donc inscrit à l'ordre du jour politique du gouvernement. Il attendait un rapport et voulait connaître l'opinion des parlementaires. De même, il était évident dès le départ—parce que les présidents étaient choisis publiquement par le premier ministre—que les députés ne seraient pas tenus par la discipline habituelle du parti à ce sujet. Dans les groupes de travail parlementaires que j'ai présidés—et je suppose qu'il en allait de même dans les autres—dès le début des délibérations avec les représentants de l'opposition, il était clair que les députés libéraux n'étaient pas tenus par la discipline du parti. Nous étions libres d'engager tout le personnel que désirait l'opposition et de suivre l'orientation qui nous semblait souhaitable en matière de politique. Dès qu'ils s'en sont aperçus, les membres de l'opposition—qui, après tout, sont là pour travailler au nom de leurs électeurs—dès qu'ils se sont aperçus que leur avis valait quelque chose, ils ont commencé à faire un travail constructif. Lorsqu'il y avait des désaccords, c'était sur des questions de théorie, de politique, de fond. Lorsque les désaccords en sont réduits à cela, il est facile de les résoudre. Grâce à la compétence des rédacteurs, il est facile de contourner le problème tout en formulant une déclaration qui n'est pas trop vague pour perdre tout son sens.

● (2110)

J'ai parlé de quatre aspects différents de cette question, monsieur l'Orateur. La première est la vie parlementaire. Je tiens à insister encore une fois sur le fait que nous devons supprimer la possibilité de votes surprises. Les députés doivent être libres de retourner dans leur circonscription sans s'inquiéter des votes. Puis il y a la question du timbre, la question du vote, la question des ajournements fixes, que nous devrions régler très rapidement, à mon avis. Je ne comprends pas pourquoi nous ne le faisons pas.

Les trois autres aspects de la question sont les prévisions de dépenses, la législation et l'élaboration de la politique. Dans ces cas-là, nous devons améliorer le système des comités et leur donner plus de responsabilités.